



**Monsieur Michel BOREL  
Maire de Véranne  
1 place de la Mairie  
42520 VERANNE**

Vienne, le 07 février 2022

**Objet : Consultation sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Véranne**

**Ref. PDL/JL/AM 22 02 C 006**

Messieurs le Maire,

J'ai bien reçu les documents de la modification simplifiée n°1 de votre PLU en date du 28 janvier 2022 et je vous en remercie.

Ce dossier concerne les points suivants :

- Rectification de la localisation de l'emplacement réservé n°8,
- Inscription d'un nouveau bâtiment au changement de destination,
- Correction d'une erreur matérielle,

Après analyse du dossier, je vous informe qu'en l'état, les modifications apportées au PLU sont compatibles avec le SCoT des Rives du Rhône approuvé en novembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Philippe DELAPLACETTE**  
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

